

## REGLEMENT FTS 2019

### Article 1 : Organismes

Le Festival Trail Semois (FTS en abrégé) est une course nature organisée par l'asbl Trail Herbeumont. Nous ne recherchons aucun but lucratif, sinon celui d'apporter notre support à diverses associations caritatives.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par email à l'adresse [info@festival-trail-semois.be](mailto:info@festival-trail-semois.be).

### Article 2 : Conditions de participation

La participation au FTS implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Tous les participants se doivent de suivre les indications et/ou injonctions des organisateurs et des personnes postées sur le parcours.

Le mineur âgé de moins de 16 ans le jour de la course, accompagné de son tuteur légal, peut s'inscrire au FTS 8 sous l'entière responsabilité de son tuteur légal.

Pour les autres parcours, le mineur non accompagné doit avoir 16 ans révolus à la date de la course et posséder une autorisation parentale (consentement de son tuteur légal).

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de manquement aux conditions de participation.

### Article 3 : Date et parcours.

Le Festival Trail Semois se déroule le samedi 6 juillet 2019 à Herbeumont et comporte les parcours suivants :

Parcours	Type	Distance(*)	Dénivelée(*)	Départ(**)	Ravitos
FTS 8	Trail	8,6 km	278 m	16H00	0
FTS 16	Trail	15,8 km	514 m	16h30	1 (R5)
FTS 28(***)	Trail	29,4 km	966 m	13H30	2 (R3 et R4)
FTS 55	Trail	55,1 km	1910 m	09H30	4 (R1, R2, R3 et R4)
FTS 16	Marche	15,8 km	514 m	libre de 09H00 à 15H00	1 (R5)

(\*) les distances et dénivelées sont approximatives et données à titre indicatif.

(\*\*) Tous les départs ont lieu au centre d'Herbeumont (Grand Place à 6887 Herbeumont).

(\*\*\*) FTS 28 fait partie du Challenge Trail

Les informations détaillées sur les distances, dénivelées et ravitaillements sont données sur le site internet [www.festival-trail-semois.be](http://www.festival-trail-semois.be).

Les parcours fléchés sont à respecter scrupuleusement. Il n'est pas permis d'emprunter des raccourcis et de quitter les chemins et les sentiers.

L'organisation se réserve le droit de changer le parcours pour des raisons de sécurité ou d'accessibilité.

#### **Article 4 : Inscriptions.**

Les inscriptions et procédures de paiement se font exclusivement via le site internet [www.festival-trail-semois.be](http://www.festival-trail-semois.be) où vous serez redirigé vers le site de Chronorace. Pas d'inscription par téléphone, **pas d'inscription sur place pour les trailers.**

Le paiement doit se faire en ligne.

Les inscriptions sur le site internet seront clôturées le 30 juin 2019 à 23h59 ou dès que pour les trailers :

- Sur le FTS 8, la barre des 300 participants sera atteinte.
- Sur le FTS 16, la barre des 600 participants sera atteinte.
- Sur le FTS 28, la barre des 600 participants sera atteinte.
- Sur le FTS 55, la barre des 200 participants sera atteinte.

Seules les premières inscriptions seront acceptées. Si pour des raisons techniques indépendantes de notre volonté, votre inscription était enregistrée et payée au-delà des limites annoncées, votre candidature ne serait pas prise en compte et vous seriez remboursé.

Les inscriptions sont individuelles ; il n'est donc pas possible de faire des inscriptions groupées, chaque participant étant invité à s'inscrire lui-même.

La liste de départ officielle ne comportera que les noms des participants qui auront payé leur droit d'inscription dans la période des inscriptions. Aucune autre personne ne sera autorisée à prendre le départ de la course.

#### **Article 5 : Changement de dossards.**

Les changements de dossards pourront se faire jusqu'au 30 juin 2019 à 23h59. Lorsque vous aurez trouvé un remplaçant, vous pourrez modifier toutes les coordonnées de votre inscription via Chronorace. Chaque changement de dossard sera susceptible d'être facturé en direct par Chronorace. Il est inutile de communiquer avec l'organisation pour un changement de dossard, seul Chronorace est habilité à le faire.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit en dehors de la période d'échange.

Il est strictement interdit de courir sous le nom de quelqu'un d'autre. Tout coureur rétrocédant son dossard à une tierce personne sans passer par la procédure via Chronorace sera reconnu responsable en cas d'accident et/ou détériorations et en subira toutes les conséquences. Les personnes qui ne respectent pas cette règle seront exclues de la course et encourent des poursuites.

#### **Article 6 : Infrastructure.**

Le bureau de départ (pour le retrait des dossards) est situé à proximité de l'avenue René Demarteau à 6887 Herbeumont.

Des vestiaires et des douches sont disponibles à cet endroit qui bénéficiera d'une animation durant toute la journée.

Une consigne pour les sacs sera également organisée pendant la durée des trails (jusqu'à 19h30 au plus tard).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol dans les infrastructures mises à disposition des participants.

## **Article 7 : Horaires et retrait des dossards.**

Le retrait des dossards se fera sur place, le jour même à partir de 8h00 (pour le FTS55 et les marcheurs uniquement), à partir de 10h00 pour les autres parcours et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course pour les trails et jusqu'à 14h45 pour la marche.

Programme de la journée :

- 08:00 Accueil et retrait des dossards pour le FTS55 et les marcheurs uniquement.
- 09:00 Départ libre entre 09:00 et 15:00 pour les marcheurs.
- 09:15 Briefing FTS 55.
- 09:30 Départ FTS 55.
- 10:00 Accueil et retrait des dossards pour le FTS28, FTS16 et FTS 8.
- 13:15 Briefing FTS 28.
- 13:30 Départ FTS 28
- 15:45 Briefing FTS 8.
- 16:00 Départ FTS 8.
- 16:15 Briefing FTS 16.
- 16:30 Départ FTS 16.
- 18:00 Buffet-Repas jusqu'à 21:00
- 18:15 Remise des prix aux vainqueurs
- 18:30 Concerts de Môtch, DABAH et Gustave Brass Band.
- 23:30 Soirée DJ années 80 avec DJ Flake jusqu'à 03:00

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au programme de la journée en fonction de la météo ou d'autres circonstances.

## **Article 8 : Ravitaillement et accompagnement personnel.**

La règle générale est que les trails se courent en semi-autonomie. Il en est de même pour la marche.

L'organisation a prévu :

- R1 (Solide & Liquide) Route Auby – Bertrix (FTS 55)
- R2 (Solide & Liquide) Dohan, rue des Champs Touaux (FTS 55)
- R3 (Solide & Liquide) Cugnon, rue du Moulin (FTS 28 et FTS 55)
- R4 (Solide & Liquide) Libaipire (lieu-dit) (FTS 28 et FTS 55)
- R5 (Solide & Liquide) Zone BBQ Antrogne (lieu-dit) (FTS 16)

Les participants sont tenus de prendre sur eux les ravitaillements supplémentaires dont ils estiment avoir besoin.

Aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements, chaque participant recevra un gobelet réutilisable lors du retrait des dossards.

Le ravitaillement personnel via assistance personnelle extérieure à l'organisation ne sera accepté que dans les zones de ravitaillement, c'est à dire, dans une zone de 10m autour des ravitaillements proposés par l'organisation. Tout ravitaillement hors zone sera sanctionné d'une disqualification.

Les participants n'ont pas le droit de bénéficier d'un accompagnement personnel sur le parcours, ni être suivis par exemple en VTT.

### **Article 9 : Barrières horaires et fermeture du parcours.**

Pour des raisons de sécurité, nous instaurons deux barrières horaires :

- au ravito R3 (FTS 28 km et FTS 55 km) fixée à 16h30. Les coureurs hors délais seront obligés de stopper leur course au ravito R3 et seront rapatriés par les organisateurs au plus tard à 17H30. Les coureurs arrivés après 17H30 au ravito R3 devront prévenir par téléphone les organisateurs.
- au ravito R4 (FTS 16, FTS 28 et FTS 55 km) fixée à 18h30. Les coureurs hors délais seront obligés de stopper leur course au ravito R4 et seront rapatriés par les organisateurs au plus tard à 19H00. Les coureurs arrivés après 19H00 au ravito R4 devront prévenir par téléphone les organisateurs.

Les parcours de trail sont fermés officiellement après le passage du dernier participant dans l'application des temps estimatifs du participant le plus lent :

- FTS 8 km – Trail – 2h00
- FTS 16 km – Trail – 3h00
- FTS 16 km – Marche – 5h00
- FTS 28 km – Challenge Trail – 5h00
- FTS 55 km – Trail – 10h00

Tout participant qui demeurera de son plein gré sur l'un des parcours après la clôture officielle sera considéré comme hors course et ne bénéficiera plus de la supervision et de l'appui de la part de l'organisation du trail.

### **Article 10 : Sécurité & communication**

Une assistance médicale spécialisée (poste de secours) sera installée au point de départ/arrivée et un véhicule de 1<sup>ère</sup> intervention pourra intervenir en cas de problème sur le parcours.

Durant la course, la voie publique est traversée à plusieurs reprises. Les participants n'ont pas la priorité à ces endroits et sont dans l'obligation de respecter le code de la route et les injonctions des signaleurs présents sur le parcours.

Chaque participant doit disposer d'un téléphone portable. En cas de problème majeur, il prendra obligatoirement contact avec les organisateurs au numéro de téléphone d'urgence mentionné sur les dossards.

Le dossard doit être obligatoirement visible et ceci pendant toute la durée de la course.

Des contrôles inopinés seront effectués tout au long des parcours. Le non-respect des conditions du règlement par un participant pourra mener à sa disqualification.

### **Article 11 : Abandons.**

Chaque participant retirant son dossard le jour de la course est supposé être présent sur le parcours qu'il a choisi lors de son inscription.

En cas de non-départ ou d'abandon, le participant est dans l'obligation de remettre son dossard à un membre du staff. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'aux ravitaillements.

En cas d'urgence, appeler le PC course et si possible s'arrêter près d'un signaleur.

## **Article 12 : Éco-responsabilité et Esprit fair-play.**

Les participants s'engagent à garder la nature propre. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit.

Les participants s'engagent à courir dans un esprit fair-play, à venir en aide à un participant qui serait en difficulté et à respecter les organisateurs et les bénévoles qui sont présents tout le long du parcours. De plus, tout participant est tenu à apporter assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours).

## **Article 13 : Responsabilité civile.**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour l'organisation du FTS.

L'assurance ne couvre pas les risques individuels des participants. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique, bris, accidents causés par le non-respect des consignes des organisateurs, de dégradations, de perte, de vols d'objets ou de matériel.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles immédiats ou ultérieurs à la course.

Les frais ambulatoires vers les hôpitaux sont à charge des participants.

## **Article 14 : Responsabilité individuelle.**

La présentation d'un certificat médical n'est pas obligatoire pour l'inscription, mais nous conseillons de faire un bilan de santé avant de faire la course.

Toute personne qui participe à la course déclare de facto être en bonne santé et en bonne condition physique lui permettant de participer à cette compétition sportive et ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale pour la pratique de la course à pied en compétition.

Tous les participants sont conscients, avant de prendre le départ, qu'ils participent à leurs propres risques et périls et qu'ils sont responsables des dommages qui leurs sont imputables.

Les participants déchargent l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident de toutes sortes sur le parcours et dans les installations.

## **Article 15 : Droit de rétractation**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, la personne inscrite n'a pas droit au remboursement des droits d'inscription et de tous les frais supplémentaires.

## **Article 16 : Modification et annulation.**

L'organisation se réserve le droit :

- d'apporter toute modification au présent règlement ;

- de changer l'heure de départ et du retrait des dossards, le parcours, le kilométrage, les obstacles à n'importe quel moment si les conditions du terrain ou de météo l'exigent ;
- d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours soit sur requête d'une autorité administrative, soit en raison de circonstances exceptionnelles, soit encore en cas de force majeure.

Si l'événement ne peut avoir lieu, l'organisation proposera aux participants, dans la mesure du possible, une alternative sous la forme d'une inscription à prix réduit lors de la prochaine édition du FTS.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue de rembourser les droits d'inscription et les frais supplémentaires éventuels. Les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

### **Article 17 : Données à caractère personnel et droit à l'image.**

Toutes les données relatives aux participants sont destinées à l'asbl Trail Herbeumont. L'asbl Trail Herbeumont et ses partenaires vont utiliser ces informations pour la participation à l'événement ainsi que pour des fins de marketing et de communication.

Le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit le droit d'accéder aux données et de les rectifier. Le participant peut demander à tout moment la rectification de ses données à caractère personnel, en utilisant les données de contact reprises dans le présent règlement.

Par son inscription, tout participant autorise expressément l'asbl Trail Herbeumont et ses partenaires à :

- utiliser ses données et ses droits à l'image sous une forme imprimée, cinématographique, vidéographique ou autre en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans réclamer d'indemnité à cet égard ;
- prendre pendant sa participation au FTS des photos et/ou images audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ;
- publier lesdites photos et/ou images audiovisuelles sur le site internet, la page Facebook et Instagram pendant et après le FTS ;
- utiliser lesdites photos et/ou images audiovisuelles sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

### **Article 18 : Validité des clauses**

Si un ou plusieurs articles des présentes conditions sont nuls ou illégaux, quelle qu'en soit la raison, cela n'affectera pas la validité des autres articles des présentes conditions générales.